



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
13 octobre 2016
Français
Original : anglais/arabe/chinois/
espagnol/français/russe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pendant ses sessions de 2016

Table des matières

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
Session annuelle : 27-28 juin 2016		
2016/1	Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés au titre du plan stratégique 2014-2017, comprenant notamment l'examen à mi-parcours	2
2016/2	Rapport de 2015 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	3
2016/3	Rapport sur les activités d'audit et de contrôle interne pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015	4
Seconde session ordinaire : 1^{er}-2 septembre 2016		
2016/4	Rapport relatif au dialogue structuré sur le financement : présentation du financement d'ONU-Femmes, déficits et stratégie de financement	5

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 octobre 2018).



Décisions

2016/1

Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés au titre du plan stratégique 2014-2017, comprenant notamment l'examen à mi-parcours

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés au titre du plan stratégique 2014-2017, comprenant notamment l'examen à mi-parcours ; salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique ; et félicite ONU-Femmes de son excellente performance à ce jour ;

2. *Reconnaît* que la réalisation du plan stratégique 2014-2017 a contribué à la mise en œuvre complète, efficace et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et convient de l'aide essentielle à la mise en œuvre fournie par ONU-Femmes aux États membres qui l'ont demandé ;

3. *Félicite* ONU-Femmes d'avoir tiré pleinement parti de son mandat, en sa qualité d'entité composite, pour aider, à leur demande, les États membres et garantir la cohérence, l'harmonisation et la coordination entre les aspects normatif et opérationnel de ses activités ; reconnaît qu'ONU-Femmes exerce de plus en plus de fonctions d'appui ; et réaffirme le rôle important d'ONU-Femmes dans la direction, la coordination et la promotion de la responsabilité du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système ;

4. *Demande* à ONU-Femmes d'améliorer son orientation programmatique et de renforcer l'exécution de ses programmes et ses liens opérationnels normatifs en établissant des partenariats multipartites, en particulier avec les programmes phares et en créant des synergies avec le Fonds pour l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;

5. *Prend note* du cadre révisé de résultats de développement et du cadre d'efficacité et d'efficience organisationnelles, figurant en Annexe II du rapport, et note avec satisfaction les efforts d'ONU-Femmes à cet égard ;

6. *Prend note* de la stratégie de financement contenue dans le rapport et demande à ONU-Femmes de poursuivre l'amélioration de son schéma de financement, de la structure de ses équipes et de ses processus d'activités, conformément à sa structure régionale, de sorte à garantir l'efficacité opérationnelle, l'efficience, la transparence et la responsabilité de l'entité ;

7. *Note* avec intérêt les initiatives stratégiques présentées dans le rapport, y compris les programmes phares figurant à l'Annexe VII ; demande à ONU-Femmes de présenter les résultats de la mise en œuvre dans ses rapports annuels sur le plan

stratégique 2014-2017 de 2017 et 2018 ; et encourage ONU-Femmes à établir des partenariats avec les entités pertinentes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés lors de la mise en œuvre des initiatives ;

8. *Reconnaît* l'importance de renforcer les capacités d'ONU-Femmes, grâce notamment à des financements adaptés, tout en prenant note des déficits de financement actuels concernant les ressources ordinaires ; et encourage tous les pays qui en ont la possibilité à accroître leurs contributions volontaires, tout particulièrement aux ressources de base, de manière à garantir la mise en œuvre complète et efficace du plan stratégique 2014-2017 ;

9. *Prend note* des informations sur le recouvrement des coûts contenues dans le rapport ; appelle ONU-Femmes et ses contributeurs à adhérer pleinement à la politique de recouvrement des coûts introduite par la décision 2013/2 du Conseil d'administration, portant notamment sur le recouvrement des coûts indirects et l'imputation des coûts directs dus à la mise en œuvre de projets et de programmes financés par d'autres ressources ; et demande à ONU-Femmes de procéder au suivi, au cours de la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration, de l'examen indépendant de la méthodologie de recouvrement des coûts mené conjointement par l'UNFPA, l'UNICEF, le PNUD et ONU-Femmes, et adopté par la décision 2013/2 ;

10. *Exhorte* ONU-Femmes, conformément à son mandat, à amorcer suffisamment tôt les préparatifs du prochain plan stratégique, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration, tout en tenant compte de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des autres résultats fixés au niveau intergouvernemental, des résultats de l'examen quadriennal complet 2016 des activités opérationnelles visant au développement du système des Nations Unies, et des résultats et enseignements tirés de l'examen à mi-parcours ; et prie en outre ONU-Femmes de présenter, lors de la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration, une feuille de route des consultations prévues pour la préparation du prochain plan stratégique ;

11. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

28 juin 2016

2016/2

Rapport de 2015 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de 2015 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que du programme de travail et du budget du Bureau indépendant d'évaluation pour l'année 2016 ;

2. *Loue* les efforts d'ONU-femmes et les progrès accomplis dans le renforcement systématique de la fonction d'évaluation et dans la coordination des efforts d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies ;

3. *Souligne* que l'évaluation devrait être pilotée par les pays et que les pays de programme devraient avoir davantage la maîtrise et l'initiative de l'évaluation de toutes les formes d'aide, et prie ONU-Femmes de poursuivre, si possible et en collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies, ses efforts de renforcement des capacités nationales d'évaluation ;

4. *Demande* à ONU-Femmes d'élargir la portée des évaluations, d'augmenter le taux de réalisation des évaluations prévues, d'accroître les ressources financières destinées à la fonction d'évaluation, d'améliorer la qualité des réponses de la direction dans le système GATE, et de prendre en considération les recommandations concernant les évaluations dans ses activités ;

5. *Appelle* ONU-Femmes à poursuivre ses évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes des programmes de pays afin d'améliorer l'élaboration des programmes à l'échelle nationale ;

6. *Demande* à ONU-Femmes, en particulier au Bureau indépendant d'évaluation, de continuer à coordonner les efforts d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies et de conclure de nouveaux partenariats visant à développer les capacités nationales d'évaluation ;

7. *Appelle* ONU-Femmes, en particulier le Bureau indépendant d'évaluation, à poursuivre ses efforts afin de répondre aux exigences de l'indicateur de performance relatif à l'évaluation défini par le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) ;

8. *Demande* à ONU-Femmes de réaliser un examen de la politique d'évaluation dans trois ans.

28 juin 2016

2016/3

Rapport sur les activités d'audit et de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du Rapport sur les activités d'audit et de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

2. *Prend acte* de l'intégration, conformément à la décision 2015/4, paragraphe 3a du Conseil d'administration, d'un rapport d'audit sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle d'ONU-Femmes dans le rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations ; et note avec satisfaction les appréciations générales satisfaisantes à cet égard ;

3. *Exprime* son soutien continu aux fonctions d'audit et de contrôle assumées par ONU-Femmes ; et demande à ONU-Femmes d'élaborer des plans de financement appropriés en vue d'améliorer la portée de l'audit et du contrôle dans le prochain budget qui sera présenté au Conseil d'administration pour 2018-2019 et de s'assurer qu'ils bénéficient d'un déploiement approprié, suffisant et efficace pour couvrir le champ d'audit interne et de contrôle attendu ;

4. *Note* plusieurs points de faiblesse récurrents, tels que le nombre élevé de recommandations d'audit de nature institutionnelle ; apprécie les informations

fournies par ONU-Femmes sur les efforts déployés pour combler ces faiblesses ; et invite ONU-Femmes à poursuivre et intensifier ses efforts en ce sens, et à fournir des informations sur l'impact des mesures prises ;

5. *Demande* à ONU-Femmes de fournir, dans le cadre du prochain rapport annuel sur les activités d'audit interne et de contrôle, une liste des domaines contrôlés, comprenant des informations détaillées sur ces domaines ainsi que sur le suivi effectué par ONU-Femmes ;

6. *Prend note* du Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

28 juin 2016

2016/4

Rapport relatif au dialogue structuré sur le financement : présentation du financement d'ONU-Femmes, déficits et stratégie de financement

Le Conseil d'administration,

1. *Prend acte* du rapport relatif au dialogue structuré sur le financement : présentation du financement d'ONU-Femmes, déficits et stratégie de financement, et remercie ONU-Femmes pour son engagement dans ce dialogue structuré avec les États membres en vue de surveiller, d'évaluer et de suivre le niveau de financement qu'elle perçoit, y compris celui de ses ressources ordinaires, ainsi que la prévisibilité, la flexibilité et l'alignement des ressources allouées pour la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017 ;

2. *Reconnaît* que la demande de soutien d'ONU-Femmes est substantielle et que ses fonctions d'appui se sont accrues ;

3. *Reconnaît* l'importance de fournir à ONU-Femmes des ressources de qualité prévisibles, flexibles et disponibles en temps utile, et souligne la nécessité de répondre au déficit de financement afin de permettre à l'Entité de mettre en œuvre son plan stratégique 2014-2017 dans son intégralité, et de répondre à son rôle central pour le soutien des États membres, à leur demande, dans l'application totale, effective et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la mise en œuvre tenant compte de l'égalité des sexes du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Note avec satisfaction* le grand nombre de contributeurs à ONU-Femmes, et encourage l'ensemble des pays en mesure de le faire à accroître leurs contributions volontaires à l'Entité, en particulier à ses ressources ordinaires et, au-delà, dans la mesure du possible, au moyen d'annonces de contributions pluriannuelles ;

5. *Demande* à ONU-Femmes de continuer à améliorer sa performance, son efficacité, sa transparence et sa responsabilité et, à cet égard, de fournir des informations sur les activités relatives à ses programmes, conformément aux procédures du Conseil d'administration ;

6. *Demande instamment* que les ressources soient versées en temps utile et de façon prévisible, afin de garantir une planification efficace pour la mise en œuvre totale du plan stratégique 2014-2017, en fonction des ressources disponibles d'ONU-Femmes ;

7. *Note avec satisfaction* l'utilisation stratégique et ciblée par ONU-Femmes de ses ressources ordinaires, conformément au plan stratégique 2014-2017, pour tirer parti de la hausse dans la mobilisation des ressources, en particulier les autres ressources ;

8. *Prend note avec satisfaction* des efforts continus déployés par ONU-Femmes pour consolider les liens normatifs et opérationnels, la coordination du système des Nations Unies, l'amélioration de l'orientation programmatique, l'exécution des programmes et l'efficacité opérationnelle en vue de soutenir la concrétisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;

9. *Demande* à ONU-Femmes, en collaboration avec d'autres fonds et programmes pertinents, de présenter en temps opportun au Conseil d'administration, conformément à la décision 2013/2 de ce dernier, l'ensemble des informations requises relatives au recouvrement des coûts, en vue de leur prise en compte dans les consultations sur le plan stratégique 2018-2021 et sur le budget intégré 2018-2019 lors de sa session annuelle de 2017 ;

10. *Demande* qu'ONU-Femmes, conformément à son mandat, continue :

a) De fournir des informations relatives aux efforts déployés en vue d'élargir la base de donateurs, y compris en communiquant sur les États non membres et sur les coûts de transaction de ces efforts ;

b) D'élaborer des stratégies et de créer des possibilités en vue d'élargir les partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les organisations philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les partenariats publics-privés internationaux de façon transparente et coordonnée, comme le suggèrent les Directives concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les entreprises.

2 septembre 2016